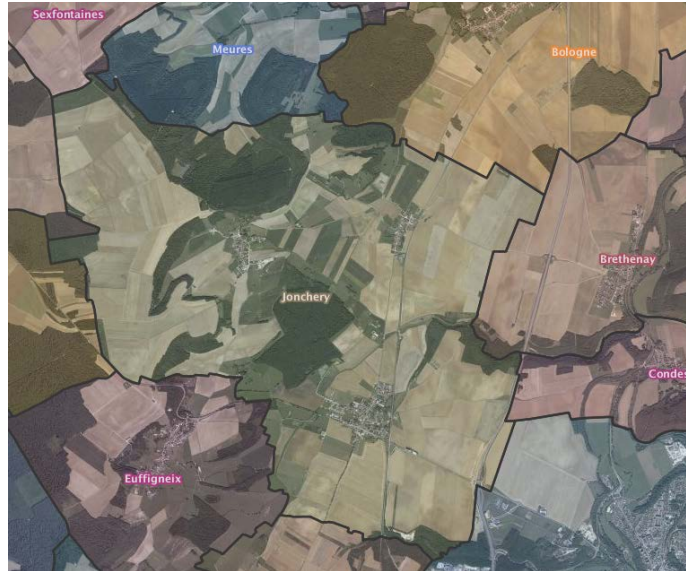




# Département de Haute-Marne

Commune de JONCHERY

## Pièce 7.1 : Annexes sanitaires



Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 05 juillet 2018 approuvant le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de JONCHERY.

*La présidente de l'Agglomération de CHAUMONT,*

*Christine GUILLEMY*



**Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme**  
11 Rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53  
cdhu.10@wanadoo.fr

# SOMMAIRE

A.	Eau Potable.....	3
1.	Alimentation.....	3
2.	Protection des ressources en eau :.....	3
3.	Consommation et qualité.....	4
4.	Defense incendie .....	4
B.	Assainissement.....	4
C.	Gestion des Déchets .....	5

# Jonchery

**Département :** Haute Marne (52)

**Arrondissement :** Chaumont

**Canton :** Chaumont 1

**Population en 2013 :** 1033 habitants (chiffres communaux)

## **A. EAU POTABLE**

### **1. ALIMENTATION**

Le service de distribution de l'eau potable est assuré par SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE BRETHENAY, CONDES, LAHARMAND, JONCHERY ET SARCICOURT.

Il gère une population de 3352 habitants sur 7 communes.

Ce service est géré sous forme de régie.

La ressource en eau provient :

- Forage les Grevets : code SISEAUX de l'ouvrage: 52000229
- Puits les Grevets : code SISEAUX de l'ouvrage: 52000230

L'article L.1321-2 du code de la santé publique dispose que "Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation. Pour assurer cet objectif, il importe d'alimenter les zones d'urbanisation futures par une distribution publique (captage et réseau)". Cette démarche prend en compte les aspects tant qualitatifs que quantitatifs en veillant à une gestion équilibrée de la ressource et une adéquation avec les besoins futurs. Il est rappelé que pour l'implantation de nouveaux projets, les ressources privées doivent être connues du maire.

➤ *Protection des ressources en eau :*

Il n'y a pas de captage, de puits ou de forage sur le territoire de Jonchery

### **2. PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU :**

Il n'y a pas de captage, de puits ou de forage sur le territoire de Jonchery

### **3. CONSOMMATIONS**

<i>Année</i>	<i>Jonchery (m3)</i>	<i>Laharmand (m3)</i>	<i>Sarcicourt (m3)</i>
2013	31014	6170	14864

Aucune information sur la qualité de l'eau n'est disponible

### **4. DEFENSE INCENDIE**

La commune de Jonchery possède 34 point de défense incendie. 25 sont à Jonchery même, 4 à Laharmand et 5 à Sarcicourt.

Le dernier rapport des pompiers en date de janvier fait état de quelques dysfonctionnements, en particulier sur l'accessibilité et l'état général des points de défense incendie.

La quasi-totalité des dysfonctionnements peut être rapidement réglé car il s'agit d'un manque d'entretien ou d'utilisation. Ainsi, les numéros des bornes et poteaux sont absents, la peinture est dégradée et un grand nombre ne possède plus de joint d'étanchéité.

Il est également relevé des difficultés pour manœuvrer les carrés, ce qui peut empêcher l'utilisation de la borne (manque de lubrification).

Aucune mesure n'existe quant aux performances du réseau de défense incendie. Au dernier rapport, les pompiers rappelaient à la commune qu'il est dans ses prérogatives de procéder ou faire procéder au contrôle périodique « volume / débit / pression » de chaque PEI.

## **B. ASSAINISSEMENT**

Jonchery est desservie par un réseau d'assainissement majoritairement unitaire, qui dessert l'ensemble des habitations du village. D'un diamètre compris entre 200 et 500 mm, ce réseau d'assainissement est raccordé sur une unité de traitement de type lagunage, situé au nord-ouest du village. Les écarts ainsi que quelques maisons route de Paris et rue du Gué Bréguin sont classés en zone d'assainissement non collectif.

Sarcicourt s'est équipée d'une unité de traitement de type lagunage naturel dimensionnée pour 190 EH. Toutefois, seules 26 des 79 habitations sont raccordées sur cet équipement. (réfection assainissement en cours...)

Enfin Laharmand est équipé d'un réseau de collecte des eaux usées (prétraitées) et des eaux pluviales qui aboutissent à la station d'épuration communale. Le réseau de la commune est de type unitaire.

## C. GESTION DES DECHETS

Le ramassage des ordures est assuré par le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM).

Les ordures ménagères sont ramassées tous les lundis et les ordures recyclables tous les jeudis des semaines impaires.

La déchetterie la plus proche est à Chaumont, dans la zone industrielle Dame Huguenotte.

Source : <http://www.dechets52.fr/>

**JONCHERY**

**Smictom Centre**  
 60, place Aristide-Briand 52000 CHAUMONT  
 03 25 35 09 90



**COLLECTE SACS/BACS JAUNES**

jour(s) de collecte  
Jeudi semaine Impaire



**COLLECTE DECHETS RESIDUELS**

jour(s) de collecte  
Lundi



**CONTENEUR VERRE le plus proche**

- Ligne SNCF direct. Condes en passant par la déviation (Orée Champagne)
- Salle des Fêtes



**CONTENEUR PAPIER le plus proche**

- derrière le pont du cimetière
- près du stade



**DECHETTERIE LA PLUS PROCHE**  
ZI Dame Huguenotte, Chaumont

### Les horaires d'ouverture du réseau départemental des déchetteries fixes

HIVER : du 2 Novembre au 31 Mars

	L	M	M	J	V	S	D
Auberive *				10h-12h 14h-16h			
Belogne			14h-16h		10h-12h 14h-16h		
Bourbonne-les-Bains	14h-16h		14h-16h	14h-16h			
Chaillouy	14h-16h		14h-16h	14h-16h			
Châteauvillain	14h-16h		14h-16h				
Chaumont Brottes	10h-12h 14h-16h30	10h-12h 14h-16h30	10h-12h 14h-16h30	10h-12h 14h-16h30	10h-12h 14h-16h30		9h-12h
Chaumont ZI	14h-16h30		14h-16h30	14h-16h30	14h-16h30		
Deulessant-le-Château	14h-16h						
Eclaron	14h-16h						
Curville-Bienville	14h-16h		14h-16h		14h-16h		
Fayl-Billot	14h-16h		14h-16h		14h-16h		
Frondes	14h-16h		14h-16h				
Jainville	10h-12h 14h-16h		10h-12h 14h-16h	10h-12h 14h-16h	10h-12h 14h-16h		10h-12h
Langres	10h-12h 14h-16h30		10h-12h 14h-16h30	10h-12h 14h-16h30	10h-12h 14h-16h30		9h-12h
Medevie-en-Der	10h-12h		10h-12h	10h-12h	10h-12h		10h-12h
Regent	10h-12h	14h-16h	14h-16h	14h-16h	14h-16h		
Poissons *							
Pratzhey	14h-16h		14h-16h		14h-16h		
Rimaucourt	14h-16h		14h-16h				
Relampont	14h-16h						
Romain-sur-Meuse	14h-16h		14h-16h		14h-16h		
Saint-Dizier	9h-12h 14h-16h30	9h-12h 14h-16h30	9h-12h 14h-16h30	9h-12h 14h-16h30	9h-12h 14h-16h30		9h-12h
Val-de-Meuse	14h-16h		14h-16h		14h-16h		
Wassy	14h-16h		14h-16h		14h-16h		

### Les horaires des mobiles

ÉTÉ : du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre

La 1<sup>er</sup> semaine du mois débute le 1<sup>er</sup> lundi du mois

	L	M	M	J	V	S	D
Auberive *		14h-16h					
Belogne		9h-12h 14h-16h		9h-12h 14h-16h			10h-12h
Bourbonne-les-Bains	14h-16h	14h-16h	14h-16h				
Chaillouy	14h-16h	14h-16h	14h-16h				
Châteauvillain	14h-16h						
Chaumont Brottes	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h		9h-12h
Chaumont ZI	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h		9h-12h
Deulessant-le-Château	14h-16h						
Eclaron	14h-16h						
Curville-Bienville	14h-16h	14h-16h		14h-16h	14h-16h		
Fayl-Billot	14h-16h			14h-16h	14h-16h		10h-12h
Frondes	14h-16h		14h-16h				
Jainville	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h		10h-12h
Langres	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h		9h-12h
Medevie-en-Der	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h		10h-12h
Regent	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h		10h-12h
Poissons *		14h-16h					
Pratzhey	14h-16h		14h-16h		14h-16h		
Rimaucourt	14h-16h		14h-16h				
Relampont	14h-16h						
Romain-sur-Meuse	14h-16h		14h-16h		14h-16h		
Saint-Dizier	9h-10h 14h-16h	9h-10h 14h-16h	9h-10h 14h-16h	9h-10h 14h-16h	9h-10h 14h-16h		9h-12h
Val-de-Meuse	14h-16h		14h-16h		14h-16h		
Wassy	14h-16h		14h-16h		14h-16h		

\* Auberive et Poissons : déchetteries fixes en cours de construction-ouverture prévue courant 2014. Durant les travaux, se référer aux horaires des mobiles.

**Fermeture les jours fériés : 1<sup>er</sup> Janvier / Pâques / Lundi de Pâques / 1<sup>er</sup> Mai / 8 Mai / Ascension  
Lundi de Pentecôte / 14 Juillet / 15 Août / 1<sup>er</sup> Novembre / 11 Novembre / 25 Décembre**